Bulletin Municipal n°44

Janvier 2023

Édito du Maire

Travaux d'aménagement
Place de la Mairie

Travaux réseaux d'eau
et assainissement

Projets 2023

Développement durable

ÉDITO DU MAIRE

2023 : une année en forme de quadrature du cercle

En 2023, nous entrons dans **une véritable quadrature du cercle** : gérer l'inflation et l'impact d'erreurs stratégiques nationales (électricité, énergies…), surtout maintenir **l'investissement pour préserver l'avenir des jeunes générations afin de relever les défis à venir**, tout cela avec moins de moyens !

D'abord, gérer l'inflation et les conséquences financières qui portent essentiellement sur le budget de fonctionnement (charges courantes et recettes annuelles) : conscients du problème à venir, dès le printemps nous nous sommes attelés à cette tâche pour limiter les impacts : les recettes sont figées, sauf la taxe foncière, alors que les charges courantes s'envolent avec l'emballement des prix !

Face à la spéculation sur l'électricité (prix multiplié par 3.5 en 2 ans !), nous avons mis en place un plan spécifique : audit de l'éclairage public, extinction de nuit, réorganisation de l'utilisation des salles, transfert de la bibliothèque de l'école.

Nous avons renégocié certains contrats et deux agents n'ont pas été totalement remplacés : une réorganisation des horaires d'ouverture au public des Mairies a donc été réalisée.

Conséquences du dérèglement de la mondialisation, les crises s'enchaînent avec l'impression que le temps s'accélère ; sans les nier, il ne faut pas pécher par excès de pessimisme : La crise a une connotation négative, mais elle est souvent salutaire : elle est à la fois la bouteille à moitié vide (le monde d'avant, celui de la mondialisation pas très favorable), mais aussi la bouteille à moitié pleine : le monde futur avec de nouvelles tendances et opportunités…

En clair, le monde change et sera différent ! Il faut adapter nos communes à ces changements en investissant pour les jeunes générations !

Parmi ces dérèglements, le télécom est un exemple criant : tout a été privatisé, y compris les réseaux ! Les poteaux télécoms n'appartiennent pas à la commune, ni à aucune collectivité publique. Notre état a choisi de transformer la vie des gens en une fonction uniquement marchande, mais a oublié la fonction d'utilité devenue indispensable de ces services pour tout citoyen : face à des réparations de lignes très longues, nous tentons de jouer les bons samaritains en essayant d'agir avec nos moyens d'action !

Dans une société très attentive au cadre de vie, nous poursuivons les aménagements des espaces publics qualitatifs et végétalisés : c'est un challenge parfois, mais un vrai enjeu pour un joli village attractif. La troisième tranche du « bourg centre » concerne l'aménagement de la place de la Mairie et de ses abords est en cours. Il valorisera la reconstitution d'un pôle de services : La Poste, maison de retraite, Proxi, cabinet vétérinaires, Mairie - France Services, maison paramédicale et bien-être, création de terrasse pour le restaurant.

Il restera une phase « bourg centre » (rues de la juiverie, des clapiers et du lavoir) et une phase hors bourg centre (rue basse et rue du croc) sur 2023/24 dont les financements sont en cours de montage.

Au préalable, le réseau d'eau potable doit être changé et l'assainissement mis en séparatif (la première phase est d'ailleurs achevée). Sur ce même secteur, les enfouissements électriques et télécom sont désormais achevés.

Le parcours patrimoine en cours d'élaboration couronnera ces aménagements. Enfin l'opération façades se poursuit avec la Communauté de Communes, toujours pour l'embellissement qualitatif du cœur du bourg.

Coté transition environnementale, les travaux de rénovation énergétique de l'école sont achevés. Nous avons engagé une programmation du passage en led de l'éclairage public. Des changements de menuiseries extérieures sont prévus. Une opération importante d'enfouissement des lignes électriques et télécoms sera réalisée sur Soizé.

Après Facebook et Panneau Pocket, notre commune est désormais dotée d'une identité digitale complète avec un site internet communal et un site dédié aux commerçants et artisans.

En 2023, nous conserverons l'audace d'avancer contre vents et marées, en maintenant l'investissement pour les générations futures : c'est par la responsabilité collective et donc tous ensemble que nous y parviendrons : défendre nos valeurs coûte que coûte, garder notre lien social qui a tant fait défaut ces dernières années, accepter le changement et être innovant pour relever tous ces défis.

C'est dans ce contexte de challenge, que les élus, les services administratifs et techniques se démènent pour faire en sorte que notre commune continue d'avancer. Que 2023 vous permette l'accomplissement de vos projets, ou pour certains, parfois de rebondir, et de concrétiser votre bonheur avec vos proches.

AMÉNAGEMENT ESPACE PUBLIC PLACE DE LA MAIRIE ET SES ABORDS

Dans la continuité du protocole Bourg Centre, les travaux d'aménagement (3e tranche) place de la Mairie et rues adjacentes ont débuté fin 2022 pour se terminer au printemps 2023. L'esplanade de la mairie sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Le parking qui accueillera une cinquantaine de véhicules, comme avant les travaux, sera agrémenté d'espaces verts et de bancs offrant des espaces de convivialité et de qualité créant une terrasse au restaurant le Point du Jour.

Pour le marché, les travaux s'élèvent à 750 000 €HT avec un total de subventions de 538 000 €.

PARCOURS HISTORIQUE

Le projet, en cours depuis quelques mois, est en phase d'achèvement. Il consiste à valoriser l'histoire de la commune par la mise en place de panneaux relatant des faits historiques, sur un parcours bien déterminé. Les fonds LEADER (Europe) financent à hauteur de 80% ce projet estimé à 56.506 € HT. Cette valorisation patrimoniale vise à permettre le développement du tourisme sur la commune et rendre attractive la visite du site. La solution propose une découverte ludique pour intéresser les plus jeunes et viendra compléter les aménagements d'espaces publics.

OPÉRATION FAÇADES

L'opération façades menée par la Commune d'Authon et la Communauté de Communes du Perche a débuté en mars 2021 ; le service Habitat a reçu pour Authon, à ce jour, plus de 50 demandes de renseignements sur les aides financières liées à ce dispositif, et a présenté 7 dossiers au comité technique et au Conseil Municipal.

L'assemblée délibérante a validé pour ces 7 projets, un montant total de subventions de 6.737 €. Le taux de subvention de la Commune d'Authon s'élève à 15% du montant des projets HT plafonnés, et la CDC du Perche participe à hauteur de 25% complémentaires. De belles réalisations de ravalement de façades sont visibles dans différentes rues d'Authon.
Vous souhaitez aussi faire des travaux de ravalement de façades ? Vous cherchez des financements pour valoriser votre maison ?
Venez vous renseigner auprès du Service Habitat à la Mairie d'Authon
Nathalie Cirot : 02 37 49 59 74 – n.cirot.fs@orange.fr

DOMAINE ENVIRONNEMENTAL ET ÉNERGÉTIQUE
POURSUITE DES INVESTISSEMENTS FONDAMENTAUX

L'ÉCOLE :

- Gros projets initiés dès la fin du dernier mandat, la rénovation énergétique de l'école est désormais achevée depuis les vacances de la Toussaint. Il s'agissait de rénover les deux derniers bâtiments pour un budget de 750.000 € HT subventionné à 80% par les différents dispositifs d'aides. Compte tenu du retour sur investissement en termes d'économies d'énergie, l'autofinancement de la commune a été financé par un emprunt à 0.8%.
- Il reste la bibliothèque qui a été vidée, compte tenu de son état (pas isolée) et une réflexion est en cours sur son évolution.

ÉCLAIRAGE PUBLIC :

- Suite à l'audit de l'éclairage public réalisé par Energie Eure & Loir au printemps, nous avons engagé une programmation de changement des lampes en LED qui va permettre la mise en place de paliers progressifs d'intensité. Compte tenu de son ampleur elle **s'étalera sur 5 ans.**

Nous avons mis en place l'extinction de nuit pour des soucis d'économie d'énergie. Extinction de 22h30 à 5h30, sauf le week-end salle des fêtes et Place des Marronniers.

Par ailleurs, l'extinction de nuit a aussi un objectif de biodiversité pour la préservation des espèces animales nocturnes : nous sommes aussi dans le Parc naturel du Perche qui recommande la mise en place de « trame noire » pour la préservation du patrimoine naturel.

RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU ET MISE EN SÉPARATIF

- La mise en séparatif est nécessaire pour améliorer le bon fonctionnement de la station d'épuration et réduire des déversements d'eaux usées dans la nature.

Rappelons qu'au préalable à ce chantier de mise en séparatif, nous avions dû réaliser un diagnostic assainissement pour toute la commune à la demande de l'Agence de l'Eau. Ce chantier est aussi un préalable (on remonte toujours de la station d'épuration vers l'amont) à une autre phase de chantier qui concerne la rue des Etilleux et la route de la Ferté où certaines problématiques techniques doivent être résolues.

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT CANALISATIONS EAU POTABLE ET MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU ASSAINISSEMENT

Les travaux ont débuté avec un peu de retard début novembre 2022.

La première phase du chantier est quasiment achevée dans les rues du Croc, (entre rue du Croc et de la Juiverie), de la Juiverie, des Clapiers, Charles Challier et avenue Jean Moulin (entre place du Marché et place de la Mairie).

La seconde phase commencera en février 2023 avec la rue Basse (entre rue du Croc et rue Marie Thibault), rue Marie Thibault, place du Pont des Bordes et rue de la Libération (entre place du Pont des Bordes et rue Joslette).

Nous sommes conscients de la gêne qu'occasionnent ces travaux au quotidien et remercions sincèrement les riverains et usagers de la bienveillance dont ils font preuve.

DES PROJETS 2023 TOUJOURS SOUS L'ANGLE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE POINT SUR LE « FONDS VERT »

Ce fonds d'état propose une enveloppe budgétaire pour le financement de projets axés sur la transition écologique. Les projets présentés par la commune seront :

- La renaturation de la rue Basse dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg
- Radiateurs, portes et fenêtres de bâtiments communaux (salle des fêtes de Soizé, mairie d'Authon-du-Perche, logements…)
- Plan d'investissement éclairage public pour un passage en LED, à hauteur de 228.760 € H.T qui pourrait être financé à hauteur de 40% par Energie 28 et le fonds vert (40% sollicité).

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET TELECOMS A SOIZÉ

Les rues de Villeneuve et rue de la République à Soizé bénéficieront, en 2023, de travaux d'enfouissement des réseaux pour un budget total de 373.000 € H.T et un reste à charge pour la collectivité de 65.000 € qui correspondent aux réseaux France Telecom (échéancier réparti sur 3 ans).

FRANCE SERVICES

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

France services
Liberté
Égalité
Fraternité

DE NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE :

Accueil libre : les matins du lundi au vendredi : 9 h à 12 h

Accueil sur rendez-vous : mardi, jeudi et vendredi après-midis : 14 h à 17 h. La Mairie est fermée au public les mardi et jeudi après-midis, mais les permanences des partenaires France Services sont maintenues. Un panneau dans le hall d'entrée de la Mairie vous indiquera où vous diriger pour retrouver le lieu des permanences ou de rendez-vous.

DE NOUVEAUX PARTENAIRES REJOIGNENT LES STRUCTURES FRANCE SERVICES AU 1ER JANVIER 2023 :

Madame le Préfèt d'Eure et Loir a signé en décembre des conventions de partenariat avec le Conseil Départemental d'Accès aux Droits et l'Association des Maires d'Eure-et-Loir.

RETROUVEZ LES ANIMATIONS DE NOTRE ESPACE FRANCE SERVICES ET DÉCOUVREZ LES NOUVELLES !

- Porte ouverte de France Services – reprise de l'évènement après 2 années blanches

La journée Porte Ouverte s'est déroulée en octobre dernier à la Salle des Fêtes d'Authon.

Plus de 20 partenaires étaient représentés pour accueillir les usagers, répondre à leurs questions ou résoudre un problème dans leur dossier administratif ou social.

Les partenaires présents ont répondu à une cinquantaine de demandes. Journée réussie !

COURS INFORMATIQUES GRATUITS, ÇA VOUS INTÉRESSE ?

Besoin de formation numérique ? Vous avez un problème spécifique ou une question précise sur l'utilisation de votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone ?

Deux services gratuits s'offrent à vous, sur place, dans les locaux de France Services à la Mairie :

LE PASS NUMÉRIQUE :

Les ateliers de formation numérique par petit groupe de 4 à 5 personnes, animés par A. Mezard, animatrice du Comité de Bassin d'emploi, se poursuivent tout au long de l'année 2023, sur Authon et Soizé.

Nous avons pris du retard sur les formations, mais chaque personne pourra suivre une formation au cours de cette année. (parcours de 5 ateliers de 2 heures chacun).

Inscriptions auprès de France Services :
02 37 49 59 67 ou msap.authon28@orange.fr

NOUVELLE PERMANENCE D'UN CONSEILLER NUMÉRIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Le département a recruté des conseillers numériques dans le cadre du dispositif Conseiller Numérique France Services.

M. Le Spigain vient en permanence depuis début janvier dans les locaux de France Services : le mardi matin sans rendez-vous (semaine paire) et le mercredi matin sur rendez-vous (semaine impaire) -> rendez-vous individuel (ou 2 personnes maximum).

Il propose un accompagnement individuel sur les démarches numériques, de façon adaptée et progressive : parcours personnalisé.

Découvrir les outils numériques, créer une adresse mail, faire ses démarches en ligne, communiquer, s'informer et se cultiver, jouer et créer : le conseiller numérique s'adapte à votre demande et à vos besoins.

Tout renseignement auprès de France Services.

CBE Perche Nogentais
perche pôle territorial
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT
CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

INFORMATIONS DES PARTENAIRES :

DDFIP – SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP) :

Depuis le 2 août 2021, un nouveau service est accessible aux usagers particuliers et aux personnes morales propriétaires de locaux : l'onglet « Biens immobiliers » est visible sur votre espace privé sur le site impots.gouv.fr, et fait apparaitre les listes de vos biens immobiliers bâtis.

En janvier 2023, s'est ouvert le nouveau service de déclaration en ligne au sein du service « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI). **Tout propriétaire de biens bâtis a l'obligation de déclarer ses biens immobiliers avant le 1er juillet de chaque année** (déclaration du bien sur la situation au 1er janvier de l'année). En cas de défaut de déclaration, le propriétaire s'expose à une amende de 150 € par local.

Chaque propriétaire devra préciser s'il s'agit d'une occupation de résidence principale ou secondaire, louée ou vacante ; en cas de bien voué à la location, le propriétaire devra indiquer le nom des locataires, la période d'occupation, le montant du loyer, etc. Un numéro d'appel gratuit est déjà mis en place pour aider les usagers à remplir cette nouvelle déclaration obligatoire : 0 809 401 401.

QUESTION LOGEMENT : vous vous posez des questions sur le logement ? Vous pouvez interroger l'ADIL (Agence D'Informations sur le Logement) au 02 38 62 47 07.

Vous serez mis en contact avec des juristes spécialisés en droit immobilier, concernant toutes questions relatives aux relations propriétaires-locataires, l'achat d'un logement, la fiscalité, la copropriété, l'urbanisme, les relations de voisinage, etc.

LA MSA :

Sachant que la plate-forme téléphonique 02 37 999 999 est surchargée, la MSA a mis en place un numéro d'appel spécifique pour les exploitants : 02 48 55 40 50.

LA CAF : nouveautés de fin d'année sur le site caf.fr

* Les tuteurs de personnes protégées (allocataires sous curatelle, tutelle, etc.) peuvent dorénavant avoir accès à certaines démarches de déclarations pour leurs protégés par l'offre **«Tuteurs»** : accessible sur www.caf.fr depuis l'espace allocataires Mon Compte.
* Il est maintenant possible d'envoyer un document à la CAF directement de votre espace allocataire sur le site caf.fr

PERMANENCES DE SAGE-FEMME ET PUÉRICULTRICE :

Vous êtes Maman ou future maman : consultations gratuites d'une sage-femme et d'une puéricultrice sur rendez-vous le lundi matin, en toute confidentialité, dans les locaux à l'étage de la Mairie.

Prise de rendez-vous au 02 37 53 57 31 ou renseignements auprès de France Services.

LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE :

Numéro de l'Accès au Droit (gratuit) : 3039 permettant de faciliter la mise en relation avec un point-justice de proximité.

SERVICE « SORTIR PLUS »

Vous avez plus de 75 ans, vous percevez une pension de retraite complémentaire de l'AGIRC-ARRCO, et vous éprouvez des difficultés à vous déplacer ou sortir seul(e), le service SORTIR PLUS vous propose de faire ces sorties, à pied ou en voiture, en étant accompagné d'une personne de confiance. Il s'agit d'un service gratuit, totalement pris en charge par l'AGIRC-ARRCO (dans la limite de 450 € par an et par bénéficiaire), pour aller faire vos courses, aller chez le pharmacien, chez le coiffeur, rendre visite à des amis ou simplement faire une promenade. Il suffit de composer le 0971 090 971 (prix d'une communication locale), le téléconseiller se chargera de vous trouver un accompagnateur et de régler les détails financiers.

LE COLLÈGE JOACHIM DU BELLAY

Pierre SAINTE-LUCE a fait sa rentrée en tant que Principal, très heureux de trouver des équipes dynamiques et engagées autour de la réussite de tous les élèves.

Le mot du Principal : *je sollicite toutes les bonnes volontés souhaitant s'associer au rayonnement de l'établissement.*

L'établissement scolarise cette année 191 élèves répartis sur 8 divisions soit 2 classes par niveau de la 6e à la 3e.

Les collégiens sont encadrés par des personnels d'état : deux administratifs, 19 professeurs dont 9 ont un service d'enseignement partagé avec d'autres collèges ; une Conseillère Principale d'Education titulaire, trois assistantes d'éducation et une assistante pédagogique.

L'entretien et la restauration sont assurés par six agents employés par le Conseil Départemental.

En pédagogie, s'est ouvert un D-LIS (Dispositif Localisé d'Inclusion Scolaire), dispositif qui accueille des élèves en situation de handicap.

De plus une vingtaine de collégiens de 6e et de 5e bénéficient en fin de journée après la classe d'une aide aux devoirs, financée par le Conseil Départemental dans le cadre de son *« plan pour une meilleure réussite scolaire »*. et assurée par la conseillère principale d'éducation et une assistante d'éducation.

Le stage d'observation en entreprise du niveau 3e a été organisé la semaine du 12 au 16 décembre 2022.

En vie scolaire, le projet pHARe (Lutte contre le harcèlement scolaire) se poursuit, toujours en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement d'Eure et Loir dans le cadre de l'amélioration du climat scolaire.

Une permanence du P.I.J (Point Information Jeunesse) nous permet d'accueillir un animateur le mardi sur le temps de la pause méridienne.

A noter une particularité locale : le collège accueille chaque midi avec plaisir dans sa cantine scolaire, les enfants des classes maternelles et primaires de la commune. Le Principal souhaite promouvoir les échanges avec les écoles du secteur scolaire.

ÉCOLE DE SOIZÉ

Les effectifs de l'école de Soizé s'élèvent à 40 élèves : 18 élèves en CE1-CE2 dans la classe de Mlle Rennes, 22 élèves en CM1-CM2 dans la classe de M. Bourdain.

L'année scolaire s'annonce une nouvelle fois, riche en projets :

La classe de CM1/CM2 a réalisé des ***panneaux sur l'école d'Autrefois*** dans le cadre d'une exposition à la salle des fêtes de Soizé pour les journées du Patrimoine.

- Pour la première fois, l'ensemble des élèves de l'école a suivi un **cycle rugby** chaque jeudi jusqu'aux vacances de la Toussaint.

Au **jeu concours «Manger, Bouger, Eurélien»** organisé par la MSA, la classe de CM1/CM2 a terminé 3e au niveau départemental.

Nous poursuivrons notre ***projet jardin*** avec les deux classes suite notamment à la labellisation de notre école « E3D « (École en Démarche globale de Développement Durable).

Grâce à l'intervention du Sictom, les enfants ont été initiés aux nouvelles consignes de tri et compostage.

L'apprentissage de ***la natation*** reste un point fort pour tous les élèves du regroupement scolaire de la petite section au CM2.

En avril, la classe de CM1/CM2 partira en classe découverte en Auvergne.

Le spectacle de la création d'une **comédie musicale** sur les contes de Perrault se déroulera au château de Montmirail le 22 juin 2023. Une intervenante en musique et un illustrateur financés par le Conseil Départemental ainsi que deux intervenantes en théâtre financées par la CDC et la commune d'Authon-du-Perche, vont s'associer avec l'équipe enseignante pour la réalisation de ce projet.

Pour financer ces différents projets, l'école de Soizé a **participé au marché de Noël** d'Authon-du-Perche, elle poursuit la collecte de cartouches d'imprimante vides à jet d'encre et annonce qu'une benne à papiers sera installée sur le parking devant l'école : du lundi 6 au vendredi 13 février.

Le directeur, Kévin Bourdain

L'ÉCOLE D'AUTHON-DU-PERCHE

L'école d'Authon-du-Perche compte pour cette année scolaire un effectif de 146 élèves répartis sur 7 classes. L'équipe enseignante a beaucoup changé cette année avec l'arrivée de 4 nouveaux enseignants.
Toute l'équipe éducative espère pouvoir mener à bien divers projets dont voici quelques exemples :

- une classe de mer est en programmation pour la classe des CM1/CM2.
- un projet de randonnée pédestre est en cours pour la classe des CP/CE1.
- la poursuite du projet échecs commencé l'an passé et qui n'avait alors pas pu aboutir comme nous le souhaitions à cause de la situation sanitaire. Nous avons eu la chance de bénéficier du programme Class'échecs de la fédération française d'échecs. Grâce à cela, nous avons reçu du matériel gratuitement pour nous aider dans la mise en route de ce projet.
- un conseil de délégués de classe a été mis en place au sein de l'école afin de faire participer les élèves aux décisions importantes. Ce conseil se réunit une fois par mois. L'idée majeure de ce conseil est de trouver un nom à notre école.
- un projet de rencontre musicale entre 2 classes de notre école et les résidents de l'EHPAD d'Authon-du-Perche est lancé. Le thème des chansons (le souvenir et le temps qui passe) a été choisi par les résidents. Une rencontre est prévue au mois de juin entre les 2 générations pour chanter ensemble.
- plusieurs autres projets sont en cours comme la piscine pour 3 classes de l'école, des séances de judo, des interventions de basket, des séances de cinéma, du théâtre, les rencontres en chantant pour les classes de maternelle, les parcours du cœur, des spectacles (dont un spectacle de Noël).

Nous espérons pouvoir mener tous ces projets à bien et comptons désormais sur le soutien de l'APE de l'école que nous remercions d'ores et déjà pour ses actions passées et à venir.

La directrice, Sophie BODIN

ACCUEIL DE LOISIRS AUTHON-DU-PERCHE (ALSH)

Samuel Animateur BPJEPS
Anne-Sophie Directrice BAFD
Fabienne Animatrice
Marie-Sophie Animatrice CAP Petit Enfance

L'accueil de loisirs est de retour Avenue Saint Exupéry. Voici l'équipe qui accueille vos enfants cette année, qui travaillera sur la confiance en soi et le vivre ensemble par le biais de différentes activités : manuelles, expression libre, temps de discussion, sport, grands jeux, danse, sorties…
En fonction du thème choisi ou selon le souhait des enfants.

Les jours et horaires de l'accueil de loisirs :

	ARRIVÉE	DÉPART
Matin	Entre 7h30 et 9h	Entre 11h45 et 12h
Matin et repas	Entre 7h30 et 9h	Entre 13h30 et 14h
Journée	Entre 7h30 et 9h	Entre 17h et 18h30
Repas et après-midi	12h	Entre 17h et 18h30
Après-midi	Entre 13h30 et 14h	Entre 17h et 18h30
Périscolaire	Entre 7h30 et 8h20	Entre 16h15 et 18h30.

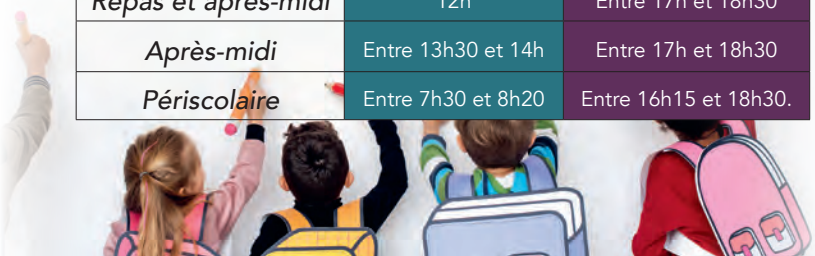

Infos pratiques :

- Les inscriptions ou annulations pour le mercredi doivent se faire le lundi avant midi.
- **Les inscriptions des vacances sont clôturées une semaine avant la date du début des vacances. Après cette date, les enfants seront inscrits en fonction des places restantes.**

Les feuilles d'inscriptions sont disponibles à l'accueil, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes du Perche : www.cc-perche.fr (Onglet vie quotidienne/enfance jeunesse)
Tél : 06 15 50 68 37 - Préparez vos dossiers et trouvez toutes les informations sur http://www.cc-perche.fr/dossier-inscription-aux-accueils-de-loisirs.htlm.
Mail : alshauthon@cc-perche.fr
Facebook : Anne-sophie Miladi

RÉTROSPECTIVE SUR LE 2E SEMESTRE

VILLAGE EN FETE

En partenariat avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, le festival itinérant a offert deux jours de spectacles de rencontres et de partage en famille pour les enfants de tout âge dans le bourg d'Authon-du-Perche.

Un concert a animé la soirée du Samedi 6 août avec le groupe Soul Band Theory.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Souvenons-nous de ces soldats. La paix a un prix « ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir » écrivait Anatole France. Cette année nous honorons deux soldats morts pour la France au Mali : le maréchal des logis-chef Adrien Quélin et le brigadier-chef Alexandre Martin.
En ce 11 novembre 2022, alors que la guerre est de retour sur notre continent, n'oublions pas notre devoir de mémoire envers ceux qui se sont battus pour la Liberté.

Soizé

SPECTACLES DE NOËL :

Les spectacles de Noël se sont déroulés le 11 décembre à Soizé avec le magicien René-Xavier LEVIEL et le 14 décembre à Authon avec SOS Père Noël.

A la fin des spectacles, le Père Noël était en rendez-vous pour

Authon-du-Perche

BANQUET DES AINÉS :

L'équipe municipale a accueilli à la salle des fêtes d'Authon-du-Perche, *154 convives dont 7 administrés mis à l'honneur*, pour avoir fêté leurs 70 ans dans l'année. Un bouquet leur a été offert. Cette journée s'est déroulée dans une ambiance festive avec un repas délicieux, servi par le traiteur La Forge et avec une animation musicale assurée par le groupe Pierrot Musette.

LA SAINTE-BARBE

LE MOT DU CHEF DE CENTRE

2022 s'achève, cette année nous avons enfin célébré Sainte BARBE dans un contexte habituel.
Depuis deux ans, seule la cérémonie avait lieu, la partie festive était annulée en raison du Covid.

Cette cérémonie est l'occasion de dresser le bilan de l'année écoulée.
Du 1er novembre 2021 au 31 octobre 2022, nous avons effectué 305 sorties qui se déclinent comme suit :

52 Accidents avec Véhicules routiers
207 Secours aux personnes
29 Feux
17 Interventions diverses

La disponibilité diurne reste cruciale, cela reste une préoccupation puisque peu de personnels exercent leur activité professionnelle sur la commune ou à proximité. Concernant notre secteur, une réflexion est en cours sur le projet d'une nouvelle organisation reposant sur la complémentarité liée à la proximité des centres voisins. Notamment en effectuant des compléments de personnels pour armer les engins.

Aujourd'hui, le centre de secours est composé de 18 Sapeurs pompiers dont 3 personnels féminins. Un effectif en légère baisse, comme tout chef de centre, l'objectif principal est de maintenir un effectif opérationnel donc d'engager des hommes et des femmes disponibles. Il est nécessaire de recruter.

Dès l'âge de 17 ans, toute personne ayant une bonne condition physique peut se porter candidat au recrutement.
Au nom de tous les sapeurs-pompiers d'Authon-du-Perche, je vous souhaite une belle et heureuse année 2023.

Le Chef de Centre, le Capitaine Didier BOULAY.

CLUB DE L'AMITIÉ

Le club de l'amitié est heureux de vous recevoir tous les 1er jeudis du mois d'Avril à Septembre de 14h à 18h et deux fois par mois d'Octobre à Mars, les joueurs de cartes, triomino etc. les anniversaires, les repas annuels, le tout dans une ambiance très agréable et très conviviale. Les membres du bureau et moi-même vous acceuillerons avec plaisir. Vous avez 60 ans et plus, n'hésitez pas, venez nous rejoindre. *La présidente, Mireille Grard.*

Date à retenir : THÉ DANSANT le 27 février 2023.
Contact : 07 87 73 36 54 - **Mail :** mireillegrard@orange.fr

SECTION PÉTANQUE

Dans le cadre de l'association Sports Loisirs d'Authon-du-Perche, pour la saison 2023 la section pétanque a organisé une journée d'inscription et renouvellement le samedi 28 janvier 2023 à la salle René Soler. A la suite, une cinquantaine d'adhérents ont renouvelé leur inscription.

Bienvenue aux nouveaux adhérents

Contact : M. et Mme Dampierre.
Tél : 06 87 97 67 98 ou 06 27 01 91 46

ATELIER MUSIQUE

Association locale ADMR d'AUTHON-DU-PERCHE

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de services à la personne.
La mission première de l'ADMR est de **permettre aux familles et aux personnes en difficulté ou dépendantes de bien vivre chez elles en leur apportant un service personnalisé, en fonction de leurs attentes et de leurs besoins.** L'action de l'ADMR consiste à créer, mettre en place et gérer des services d'aide et de soins destinés à tous publics.

ENFANCE ET PARENTALITÉ
ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP
SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS
ENTRETIEN DE LA MAISON

L'association est animée par une équipe de bénévoles proches de ceux qui font appel à eux, et emploie du personnel salarié qui réalise les interventions auprès des personnes aidées.

L'association locale ADMR d'AUTHON-DU-PERCHE recherche de nouveaux bénévoles pour
-Visiter les personnes âgées et isolées ;
-Participer à l'installation de téléassistance ADMR ;
-Aider au fonctionnement de l'association.

Si vous souhaitez vous engager au service de la population de votre territoire et donner un peu de votre temps, n'hésitez pas à contacter la **référente Bénévolat & Vie associative au 07.85.84.59.63. / gsoler@fede28.admr.org !**

Association locale ADMR d'AUTHON-DU-PERCHE
☎ 02.37.35.17.14. / ✉ contact@fede28.admr.org / www.admr.org

EVÈNEMENTS A VENIR

DIMANCHE 26 MARS : 23e rando
"Les Crêtes du Perche"
VTT-Marche nordique

SAMEDI 13 MAI : 5e marche dînatoire
"L'Authonnaise"

CAMP THÉOSKI

1 semaine de vacances sportives et spirituelles… Pour les collégiens et les lycéens, un camp Théosky est proposé du 12 au 18 février 2023. Il reste encore 20 places. Inscription sur le site internet paroissial.

FETE DE LA MUSIQUE LE MERCREDI 21 JUIN

Le groupe "CAP à l'OUEST" vous propose de venir à sa rencontre le mercredi 21 juin à Authon-du-Perche pour la fête de la musique.

Musique celtique d'hier et d'aujourd'hui sera au rendez-vous, « Le capitaine et son équipage vous invitent à danser ou à rêver d'ailleurs »

"VOUS TROUVEREZ LE CALENDRIER DES FÊTES 2023 JOINT A CE BULLETIN"

MAISONS FLEURIES

Chers habitants, faites de vos extérieurs, un jardin fleuri !
Les récompenses pour l'année 2022 seront remises aux personnes avisées, le 14 juillet 2023.

BROCANTE DE SOIZÉ

LUNDI 10 AVRIL 2023

NOUVELLES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

VIDÉOS SITE INTERNET - VENEZ DÉCOUVRIR LES 3 VIDÉOS

authonduperche.org
Patientez quelques secondes et visionner

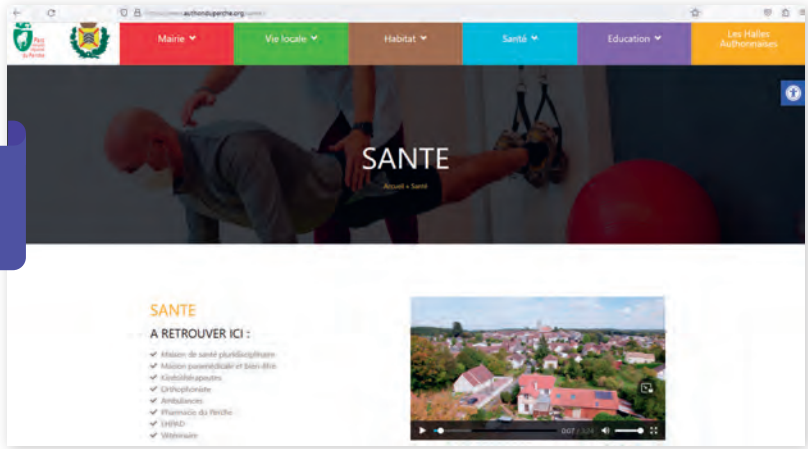

Cliquez sur l'onglet « Santé »
Démarrez la vidéo

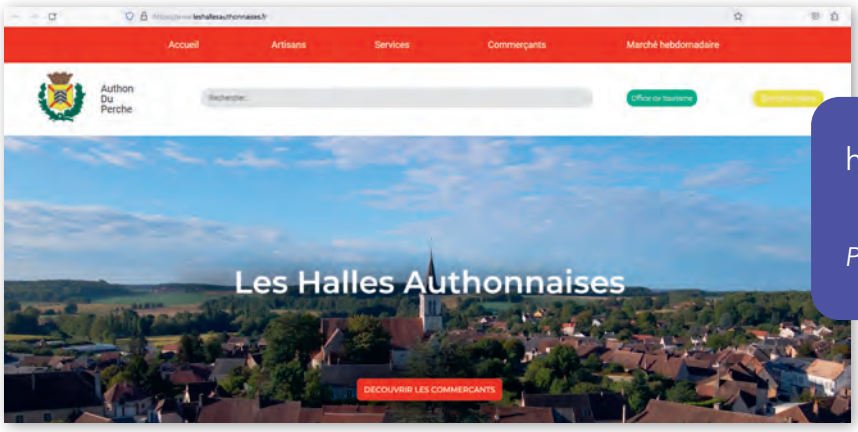

Cliquez sur l'onglet en haut à droite de la page internet « Les halles authonnaises »
Patientez quelques secondes et visionner

Des années 1840 à 1856, une demoiselle Gonzalès donnait l'enseignement aux filles. L'institutrice était rétribuée par les parents de ses élèves.

Construction de la MAISON D'ÉCOLE

La loi du 28 juin 1833 exige qu'un local convenable soit fourni à tout instituteur communal pour lui servir d'habitation et pour y recevoir les élèves. L'article 3 de l'ordonnance du Roi Louis Philippe du 16 juillet 1833 impose aux communes de faire dans l'espace de six ans, l'acquisition ou la construction d'une maison d'école.

Le conseil municipal réuni le 14 septembre 1838 sous la présidence de M. Charles Roger, maire, a voté la somme nécessaire pour la construction d'une maison d'école.

M. le Maire a donc demandé un devis estimatif pour construire sur un terrain communal dépendant de l'ancien cimetière situé à l'intérieur de la ville (soit à l'endroit de la mairie actuelle) à la fois une maison communale (qui se trouvait alors située Place du Marché) et une maison d'école. Les pierres blanches de décoration de l'église de Saint-Lubin des Cinq Fonts ont servi à construire ce bâtiment *« Maison communale et Maison d'école » place de la Mairie*.

Construction de l'école de filles

Le 23 juin 1903, lors d'une réunion de conseil, M. le Maire donne connaissance d'une lettre de M. le Sous-Préfet en date du 11 juin 1903 lui priant de faire le nécessaire pour que l'emplacement de la nouvelle école soit fixé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité que le bâtiment de l'école de filles sera sur l'Avenue de la Gare. Le 16 août 1903, le maire soumet au conseil 2 projets de construction d'une école de filles et classe enfantine. Le projet 1 est adopté soit : un pavillon central, classes de chaque côté y attenant. L'inauguration de l'école communale de filles et de la classe enfantine a eu lieu le 24 septembre 1905.

École de garçons qui se situait à l'accueil de la mairie actuelle

M Tuvache était directeur de l'école de garcons. Il occupait le logement situé au-dessus des deux classes de l'école. Dans la cour, il y avait les toilettes, un préau, un atelier, un garage et un bûcher. Juxtaposée à la classe, la prison servait pour les vagabonds. La pompe à bras était remisée dans le dernier bâtiment qui donnait sur la rue. Une troisième classe fut ouverte en 1937 dans l'atelier et une partie du préau.

Construction de la nouvelle école de garçons

En août 1955, la commune d'Authon-du-Perche fait l'acquisition d'un terrain attenant à l'école de filles situé avenue de la Gare (actuellement avenue Saint Exupéry). L'emplacement convenait parfaitement pour l'édification d'une construction scolaire.

Au cours de la séance du 26 mars 1954, le Conseil prend note de la lettre de M. l'Inspecteur d'Académie concernant l'amélioration de la classe des garçons située dans la cour. L'installation de cette classe était dite provisoire au moment. Dans le même temps le conseil municipal décide de demander une suppléance pour la classe enfantine, le nombre d'enfants était trop élevé pour une institutrice seule.

Le 24 septembre 1954, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Couronne, Maire, décide d'établir un dossier à propos de la construction de deux classes et d'un réfectoire, sur le terrain contigu à l'école des filles.

Le 21 octobre 1955, M le Maire rappelle les décisions prises lors des précédentes réunions. La nouvelle école des garçons sera construite avenue de la Gare (avenue Saint Exupéry). Elle comprendra 3 classes, des vestiaires, une salle de douche (qui fut supprimée en 1982), un préau ainsi que 2 logements de maîtres. La construction du groupe scolaire fut terminée en mars 1958.

Le 4 août 1966, le conseil réuni, sous la présidence de M. Alcover Maire, envisage la construction de 2 classes maternelles dont une salle de repos avec toilettes, en prolongement du bâtiment de l'école des garçons en remplacement d'une classe préfabriquée. L'inauguration du nouveau bâtiment eu lieu en juillet 1969, jour du comice agricole.

Le 29 avril 1969, M. le Maire informe le conseil que M. l'Inspecteur d'Académie propose une seule direction pour les écoles de filles et garçons.

En 2022, tous les bâtiments scolaires ont été réhabilités.

RELEVÉS DES COMPTEURS D'EAU

A la période des relevés des compteurs d'eau, les agents perdent un temps précieux à dégager certains citerneaux. Nous vous remercions de bien vouloir leur faciliter l'accès aux compteurs (article 18 du règlement du service de distribution d'eau potable).

DU NOUVEAU À LA MAIRIE

Alexia Guilmin intègre l'équipe des secrétaires.

STOP AUX LINGETTES

Nous vous rappelons **qu'il est interdit de jeter des lingettes dans les cuvettes** des toilettes. Celles-ci s'agglomèrent dans les canalisations d'assainissement, provoquant des bouchons, qui se retrouvent à la station d'épuration endommageant les matériels.

Merci pour votre citoyenneté !

MAIRIE AUTHON-DU-PERCHE

MAIRIE SOIZÉ

RESTEZ CONNECTÉS ET INFORMÉS

www.authonduperche.org

SUIVEZ VOS COMMERÇANTS SUR : www.leshallesauthonnaises.fr

Suivez nos actualités sur facebook

SOYEZ INFORMÉS AVEC PANNEAU POCKET — Panneau Pocket

Contact : mairie.authonduperche@wanadoo.fr

HORAIRES	AUTHON	SOIZÉ	FRANCE SERVICES
LUNDI	9h-12h - 14h-17h	/	9h-12h
MARDI	9h-12h	/	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
MERCREDI	9h-12h	14h-17h	9h-12h
JEUDI	9h-12h	14h-17h	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
VENDREDI	9h-12h - 14h-17h	/	9h-12h - sur rdv : 14h-17h
SAMEDI	1er et 3e samedi du mois 9h-12h	/	/

Le Bulletin municipal de la Commune Nouvelle d'Authon-du-Perche N° 44 est une publication de la Mairie d'Authon-du-Perche
Directeur de la publication : **Éric GIRONDEAU**
Réalisation et impression : Brou Publicité, tél. 02 37 47 00 52 - Dépôt légal N°683 - Janvier 2023
Imprimé en France IMPRIM'VERT © 2019 - 7667